  **Règlement**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Heures d’ouverture**

- du lundi au vendredi matin : 8h00 - 12h00 (départs à partir de 11h15)

- mardi après-midi : 13h30 - 17h00 (départs à partir de 16h15)

Pour le bon fonctionnement du jardin d’enfants, nous demandons qu’il n’y ait pas d’arrivées et de départs entre 9h00 et 11h15 et entre 14h00 et 16h15. Nous vous remercions d’ores et déjà de votre ponctualité.

**Vacances**

En plus des jours fériés, le jardin d’enfants est fermé durant les vacances scolaires.

**Tarifs et facturation**

La facture calculée en fonction des jours d’inscription du mois écoulé est envoyée par e-mail. En cas d’absence, les demi-journées sont facturées avec possibilité de remplacement dans la mesure des places disponibles. En cas de maladie prolongée, les demi-journées ne seront pas facturées (présentation d’un certificat médical). Les tarifs pratiqués sont les suivants :

Membres CHF 18.- par demi-journée pour 1 enfant et CHF 30.- pour 2 enfants

Non-membres CHF 21.- par demi-journée pour 1 enfant et CHF 33.- pour 2 enfants

En cas de désistement pendant l’année, le mois en cours sera facturé entièrement.

**Inscription**

Les enfants sont accueillis dès l’âge de 2 1/2 ans révolus, jusqu’à l’entrée à l’école enfantine. La capacité maximum du jardin d’enfants est de 15 enfants par demi-journée. Les enfants doivent être au bénéfice d’une assurance R.C. et d’une assurance maladie - accident. La priorité est donnée aux enfants résidant sur la commune d’Ollon. Au moment de l’inscription, les parents peuvent adhérer à l’association “les Lapins Bleus” qui assure la gestion du jardin d’enfants. La cotisation annuelle est de CHF 30.-. Ils bénéficient alors, comme mentionné ci-dessus de tarifs préférentiels.

**Fréquentation**

Afin de favoriser une bonne intégration des enfants, il est souhaitable qu’ils fréquentent le jardin d’enfants de façon régulière (au moins une fois par semaine). Les parents voudront bien avertir les éducatrices de l’absence de leur(s) enfant(s).

**Intégration**

Les premiers moments passés dans un lieu d’accueil peuvent être déterminants pour les enfants. Nous proposons par conséquent une intégration progressive en tenant compte de leur ressenti. Généralement, ce moment se déroule en trois étapes. La 1ère est la découverte du lieu et des éducatrices par les enfants et leurs parents. Lors de la 2ème étape, l’enfant reste seul aux Lapins Bleus pendant 30 minutes environ et durant la 3ème, il y passe 1 heure. Si tout se déroule bien, la fréquentation peut ensuite être normale. L’intégration n’est pas payante.

**Santé**

“Les Lapins Bleus” accueille les enfants en bonne santé. Lorsqu’un enfant est malade, les parents sont tenus de le garder à la maison. Les parents sont rendus attentifs au fait que dans tout lieu d’accueil, les maladies contagieuses se propagent rapidement, ceci malgré les précautions prises. Il est par conséquent très important de nous informer de toute maladie contagieuse.

Les allergies et les régimes alimentaires des enfants doivent être signalés. “Les Lapins Bleus” décline toute responsabilité en cas d’oubli de la part des parents.

Si un enfant est malade ou accidenté au jardin d’enfants, les éducatrices prennent immédiatement contact avec les parents. S’il est impossible de les atteindre, elles prendront les dispositions nécessaires.

**Objets personnels**

A son arrivée, chaque enfant apporte une paire de pantoufles et si besoin, des couches-culottes.

Les objets tels que doudoux, peluches ou autres (dans la mesure du tolérable) sont les bienvenus.

Nous vous remercions d’habiller vos enfants de façon pratique et adéquate ; ils seront plus à l’aise dans leurs différentes découvertes (extérieur, peinture, etc.). Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou d’échange de vêtements, chaussures, bijoux etc.

**Divers**

Les parents peuvent s’informer des activités qui se déroulent aux Lapins Bleus auprès de l’éducatrice présente. Tout changement de situation, d’adresse ou les réclamations sont à adresser aux éducatrices. Les parents doivent remplir et signer le formulaire d’inscription après avoir pris connaissance du présent règlement, auquel ils sont dès lors soumis.

Nous sollicitons l’aide des parents pour les tâches ménagères. Le ménage peut se faire le vendredi après-midi ou le samedi ; il s’agit de deux heures d’investissement par année et par famille.

**Youp’là bouge !**

Notre jardin d’enfants est labellisé « Youp’là bouge », ce qui signifie que nous encourageons le mouvement sous toutes ses formes en mettant en place régulièrement des activités motrices.

**Parking**

Afin d’éviter les conflits de voisinage, les parents sont priés d’éviter le parking “sauvage” dans et aux abords des champs, ainsi que sur les places visiteurs du voisinage. Un parking est à disposition sous le kiosque et le notaire autorise le passage à côté de sa maison, ce qui raccourcit le trajet.

**Goûter**

Un goûter est offert matin et après-midi. Toutefois, c’est avec plaisir que nous acceptons fruits, biscuits, etc.

**Assurance responsabilité civile**

Les parents doivent être au bénéfice d’une assurance responsabilité civile couvrant également leur.s enfant.s.

**Sécurité**

Pour la sécurité des enfants, pensez à nous signaler si une tierce personne vient les chercher au jardin d’enfants.

Nous vous remercions de bien vouloir fermer portes et portail lors de votre arrivée ou de votre départ.

**Vidéo - photos**

Le personnel éducatif peut utiliser du matériel vidéo et des photos à but interne, pour information des parents, ou dans l’optique d’accompagner un article de presse. Sauf demande expresse, les parents acceptent ces outils de travail.

**Plainte des parents**

Lorsque les parents sont mécontents, ils sont dirigés vers la responsable du jardin d’enfants qui fixe avec eux un entretien afin de parler de la situation.

Si un dommage a été occasionné, nous faisons fonctionner notre assurance R.C. Au cas où les doléances sont en rapport avec un élément présent dans le règlement, nous le rappelons aux parents.

Lorsque les parents sont mécontents du fonctionnement, l’équipe agira dans l’intérêt de l’enfant, en expliquant les objectifs et les valeurs éducatives du jardin d’enfants.

Responsable et

éducatrice de l’enfance : Francine Bohren 024 499 13 40 – 079 827 87 43

Éducatrice de l’enfance : Sandra Fischer

Éducatrice sociale : Nirina Léchaire

Auxiliaire : Laurence Veri

25.09.24/fb